

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 661 promulguant à la Cote française des Somalis et dépendances

n° 661

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 juin 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la dépêche ministérielle n° 1453, du 23 mai 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 1er juin 1939 portant modification au statut de la magistrature coloniale ; 2° Le décret du 11 mai 1939 relatif à l'indication d'origine de certains produits étrangers (papiers peints) ; 3° Le décret du 11 mai 1939, relatif à l'indication d'origine de certains produits étrangers (couverts et tous articles d'orfèvrerie en argent et en tous autres métaux communs, purs ou alliés). Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Deschamps.